

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 013-211300330-20251006-2025_39_CM-DE

Berger
Levrault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 39 -CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.*

→ *Clôture du conseil municipal 20h49.*

Objet : Attribution du nom de Monsieur André VARDARO au City Stade communal

Monsieur le Maire rapporte :

L'actuel « City Stade » communal a été réalisé en 1995 sous le mandat de Monsieur André VARDARO, Maire de 1979 à 2001.

En reconnaissance de son engagement notamment dans la valorisation d'aménagements ludiques et sportifs en milieu naturel, il est proposé de donner son nom à cet équipement qui fera l'objet prochainement d'une rénovation.

La dénomination d'un équipement public constitue un acte symbolique fort et un moyen de perpétuer la mémoire d'une personne auprès des générations futures, aussi un panneau indiquant cette dénomination sera apposé de manière visible sur l'équipement.

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants
Vu la volonté de la municipalité de rendre hommage à Monsieur André VARDARO, en reconnaissance de son engagement notamment dans la valorisation d'aménagements ludiques et sportifs en milieu naturel

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la Commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximités et Artisanat », du 22 septembre 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Deux votes contre :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL

→ Quatre abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

DECIDE que le « City Stade » communal sera désormais nommé : « City Stade André VARDARO »

DIT qu'un panneau indiquant cette dénomination sera apposé de manière visible à l'entrée de l'équipement.

PRECISE qu'une cérémonie officielle aura lieu à une date ultérieure, dès lors que l'équipement aura été rénové.

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC

La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHE